

Prise en charge

La Rhénanie-du-Nord-Westphalie et l'UE soutiennent la participation au dispositif d'accompagnement de groupe à hauteur de **50 %** des frais environ, dans la limite de **400 euros** maximum.

Pour les bénéficiaires de l'allocation chômage I ou II, mais aussi pour les diplômés de l'enseignement supérieur et les personnes en cours de réinsertion professionnelle pouvant justifier de revenus assimilables à l'allocation chômage II, cette aide peut être portée à **90 %** des frais, dans la limite de **720 euros** maximum.

Participation

En principe, l'accompagnement de groupe est ouvert à tous les nouveaux entrepreneurs en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Pour intégrer le programme, le candidat doit être porteur d'un projet de création de micro-entreprise reposant sur un concept d'entreprise concret, réaliste et réalisable. **L'accompagnement de groupe est proposé uniquement en préalable à l'exercice d'une activité indépendante.**

Organisation

L'accompagnement de groupe s'articule autour de séances de groupe et individuelles, par groupe de quatre à six participants. La composition du groupe étant l'un des facteurs de votre réussite, chacun des participants est préalablement invité à un entretien de présentation. Par exemple dans un STARTERCENTER NRW. C'est là que sont déposées les demandes d'admission au dispositif d'aide. L'accompagnement de groupe débute après validation de la demande.



Contact

Votre point de contact local :

En savoir plus

IHK-Beratungs- und Projektgesellschaft mbH (IBP)
Berliner Allee 12
40212 Düsseldorf

Tél.: 0211 36702-30
Fax: 0211 36702-48
ibp.gmbh@duesseldorf.ihk.de

Pour en découvrir plus sur le programme d'aide au développement (BPW NRW) et vos points de contact, rendez-vous sur www.startercenter.nrw

Soutenu par :



Ministerium für Wirtschaft,
Industrie, Klimaschutz und Energie
des Landes Nordrhein-Westfalen



POUR CERTAINS, LA VIE EST
PLEINE DE LIMITES.

^ POUR NOUS, ELLE EST
PLEINE DE POSSIBILITÉS. ^



Un savoir-faire précieux pour votre création d'entreprise :

Le programme d'aide au développement (BPW NRW) avec accompagnement circulaire pour les créations de micro-entreprises.

STARTERCENTER  **NRW.**
WIR MACHEN GRÜNDUNGEN GROSS.



LES STARTERCENTER NRW.

Les STARTERCENTER NRW sont des centres d'information, de conseil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Ils proposent gratuitement une aide complète et globale : par exemple, des conseils initiaux, spécifiques et financiers, ou encore un accompagnement pour réaliser rapidement toutes les formalités de création d'entreprise. Par ailleurs, tous les STARTERCENTER NRW enregistrent les demandes de participation au programme d'aide au développement (BPW NRW).

Des informations complémentaires sont disponibles en ligne sur www.startercenter.nrw

Le programme d'aide au développement NRW :

En plus de l'offre des STARTERCENTER NRW, les créateurs d'entreprise en Rhénanie-du-Nord-Westphalie ont à leur disposition le programme d'aide au développement (BPW NRW). Il contribue au financement de services de conseillers professionnels privés et facilite ainsi la création d'entreprises.

L'accompagnement ne peut débuter qu'après validation de la demande.

Prise en charge :

 **50 %** des frais de conseil, dans la limite de **400 euros** maximum par jour ouvré.

 Peuvent être pris en charge jusqu'à **quatre jours ouvrés**, jusqu'à six jours ouvrés en cas de reprise d'entreprise.

Les bénéficiaires de l'allocation chômage II, mais aussi les diplômés de l'enseignement supérieur et les personnes en cours de réinsertion professionnelle pouvant justifier de revenus assimilables à l'allocation chômage II ont droit à des conditions plus avantageuses.

L'accompagnement circulaire

Les créateurs de micro-entreprises, en particulier, manquent souvent d'expérience. Ils ont besoin d'une aide professionnelle et efficace pour effectuer leurs premiers pas vers l'autonomie, mais ce service est souvent au-dessus de leurs moyens financiers.

C'est là qu'intervient le programme d'aide au développement (BPW NRW) avec l'accompagnement circulaire. La Rhénanie-du-Nord-Westphalie et l'UE prennent en charge une partie des frais d'accompagnement.

Des conseillers spécialisés dans la création d'entreprise supervisent l'élaboration, l'optimisation et l'analyse de projets de création d'entreprise individuels.

Cela comprend notamment :

- › Concrétiser le concept d'entreprise sur la base de la personnalité de l'entrepreneur et de la situation du marché.
- › Clarifier et évaluer les pré-requis personnels et les exigences techniques au projet de création d'entreprise.
- › Aider à l'analyse de la situation du marché et de la concurrence, ainsi que les questions de couverture sociale.
- › Aider à l'élaboration d'un business plan.
- › Vérifier la viabilité du projet.
- › Estimer les chances et les risques du projet.